

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
1010^{ème} REUNION

19 JUILLET 2021
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.1010(2021)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1010^{ème} réunion, tenue le 19 juillet 2021, sur la Mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Redressement et de Résilience des Zones du Bassin du Lac Tchad affectées par Boko Haram,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant ses Décisions et déclarations antérieures sur la Situation dans la Région du Bassin du Lac Tchad, notamment les Communiqués [PSC/PR/COMM. (CMLXXIII)], adopté lors de sa 973^{ème} réunion, tenue le 18 janvier 2021, [PSC/PR/COMM (DCCCXVI)], adopté lors de sa 816^{ème} réunion, tenue le 5 décembre 2018, [PSC/PR/COMM (DCCXXXVIII)], adopté lors de sa 738^{ème} réunion, tenue le 7 décembre 2017, [PSC/PR/COMM (CDLXXXIX)], adopté lors de sa 489^{ème} réunion, tenue le 3 mars 2015, et [PSC/AHG/COMM.2. (CDLXXXIV)], adopté lors de sa 484^{ème} réunion, tenue au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement, le 29 janvier 2015, sur les efforts Régionaux et internationaux, visant à combattre le Groupe terroriste Boko Haram ;

Rappelant également les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies sur le rôle des arrangements Régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et soulignant le rôle vital des CER/MR, en tant que premiers intervenants dans les situations de crise/conflit dans leurs juridictions respectives, conformément aux principes cardinaux de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif ;

Notant la Déclaration d'ouverture faite par S.E. l'Ambassadeur Victor Adeleke, Représentant permanent de la République fédérale du Nigeria auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juillet 2021, et la Déclaration de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Paix et Sécurité ; Notant également les Déclarations du Secrétaire exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et du Commandant de la Force de la Force Multinationale Mixte (FMM) ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec les Gouvernements et les peuples des pays de la CBLT, ainsi que l'engagement indéfectible de l'UA à continuer à les soutenir dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Redressement et de Résilience (RSS) du Bassin du Lac Tchad ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la RSS, malgré la poursuite des attaques des groupes terroristes Boko Haram et de la Province Ouest-Africaine de l'État Islamique (ISWAP), et l'impact de l'apparition et de la propagation de la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19), ainsi que les récents défis sécuritaires et politiques en République du Tchad ;

2. **Salue** la coopération politique et de la confiance mutuelle entre et parmi les pays touchés de la Région et, à cet égard, **rend hommage** au Secrétaire exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad, S.E. l'Ambassadeur Mamman Nuhu, pour le rôle qu'il a joué dans le leadership des initiatives et interventions Régionales et des mesures de confiance entre les pays de la Région et les opérations de la FMM ;

3. **Se félicite en outre** des résultats de la réunion du Comité Directeur (CD) pour la mise en œuvre de la RSS et **souligne** l'importance de redoubler d'efforts pour promouvoir la

complémentarité avec les Communautés Economiques Régionales et les Mécanismes Régionaux (CER/MR), les partenaires de développement et les autres parties prenantes compétentes, y compris les Organisations de la société civile, des femmes et des jeunes de la Région du Bassin du Lac Tchad (BLT) ;

4. **Applaudit** les Gouverneurs des zones les plus touchées du Bassin du Lac Tchad pour leurs efforts dans le développement des Plans d'Action Territoriaux (PAT) et la mise en place du Forum des Gouverneurs visant à développer des plans spécifiques au contexte et à l'appropriation nationale des PAT; les **félicite** pour les efforts collectifs déployés pour faire face aux diverses menaces sécuritaires auxquelles la Région est confrontée ; et les **encourage** à rester résolus dans leurs efforts et à continuer à renforcer leur coopération, à améliorer leur mécanisme de sécurité collective et à accélérer la mise en œuvre de la RSS ;

5. **Exprime sa préoccupation face** à l'insécurité prolongée qui règne dans la région en raison des attaques persistantes d'acteurs non étatiques, des enlèvements d'écoliers qui ont un impact débilant sur leur développement et des violations de leurs droits, ainsi que des effets néfastes du Changement climatique sur les moyens de subsistance de nombreuses personnes, en particulier l'assèchement du Lac Tchad qui entraîne une baisse de la production piscicole et une dégradation des pâturages; et **appelle** tous les acteurs non étatiques à adhérer à la Déclaration sur la Sécurité dans les écoles et à ses lignes directrices afin de garantir que les enfants soient protégés et que leurs droits soient garantis ;

6. **Se déclare également préoccupé** par le fait que la mort annoncée du chef du groupe terroriste Boko Haram, Abubakar Shekau, encourage la province ouest-africaine de l'État islamique (ISWAP) à consolider davantage ses activités, avec des ramifications pour les populations de la région du BLT, et se **déclare en outre préoccupé** par les menaces pour la sécurité que représentent les combattants terroristes étrangers et les forces étrangères en Libye, ainsi que par l'exploitation illicite des ressources naturelles et la circulation des armes légères et de petit calibre ;

7. **Exprime son appréciation** aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien continu aux pays de la Région BLT et leur **demande** d'intensifier ce soutien ; à cet égard, **se félicite** du lancement de la Facilité Régionale de Stabilisation (FRS) pour le Lac Tchad, d'un montant de 100 millions \$EU, les 17 et 18 juillet 2019 à Niamey, au Niger, afin de soutenir les activités immédiates de stabilisation, les efforts de développement et de consolidation de la paix dans la Région. Dans le même contexte, **souligne** l'importance de veiller à ce que tout le soutien fourni soit conforme aux priorités, besoins et objectifs identifiés des pays concernés et de la FMM et respecte l'appropriation Nationale et Régionale de cette entreprise ;

8. **Exprime en outre son appréciation** à la communauté internationale, par l'intermédiaire du Groupe de Soutien International (GSI), pour son appui indéfectible aux efforts de stabilisation de la Région BLT par le biais du FSR et **prend note** du soutien du Gouvernement Norvégien pour ses contributions visant à renforcer de manière significative la capacité de la Commission par le biais de la Capacité Norvégienne (NORCAP) pour soutenir la CBLT et la FMM à remplir efficacement son mandat de stabilisation de la Région, et **souligne** l'importance de maintenir ce soutien pour la mise en œuvre des PAT après la pandémie de COVID-19 ;

9. **Souligne** l'importance de la mise en place d'un Fonds fiduciaire multipartite visant à promouvoir une meilleure méthode de responsabilité redditionnelle et à assurer une meilleure coordination de toutes les ressources, et que les ressources soient décaissées sur la base d'une évaluation des besoins dans les pays touchés de la Région ; et **appelle** toutes les

parties prenantes à intensifier leurs efforts pour mobiliser des fonds et le soutien nécessaires pour assurer la recharge immédiate du Lac Tchad, par le biais de l'initiative de transfert d'eau entre bassins hydrographiques ;

10. **Encourage** la Commission de l'UA, en collaboration avec la CBLT, à entreprendre une évaluation des besoins en capacités institutionnelles, y compris l'évaluation de l'état de préparation des pays de la Région pour la mise en œuvre des PAT et, avec le soutien des partenaires, à mener des exercices de renforcement des capacités, le cas échéant ;

11. **Souligne** l'impératif de déployer des efforts concertés pour s'attaquer aux causes structurelles profondes et aux conditions socio-économiques de la Région et, à cet égard, **exhorte** la Commission de l'UA, par l'intermédiaire de son Centre de Reconstruction et de Développement Post-conflit (RDPC) au Caire, en Égypte, en étroite collaboration avec la CBLT et les pays touchés, d'identifier et de lancer des projets à impact rapide (QIPS) et des projets de renforcement de la paix (PSP) à court terme, ainsi que des initiatives de développement à moyen et à long terme, visant à renforcer la résilience, le redressement et la paix durable dans la Région ;

12. **Souligne** l'importance du renforcement de la collaboration institutionnelle entre la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la mise en œuvre du RSS ; **insiste** sur la nécessité de partager les informations et les renseignements, et de mener des enquêtes conjointes le long des frontières communes ;

13. **Exprime ses préoccupations** face à la détérioration des conditions humanitaires dans les zones touchées de la Région, qui a été accentuée par les effets du Changement climatique, de l'insécurité et de la nouvelle pandémie de Coronavirus (COVID-19) et, à cet égard, **appelle** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale à renforcer l'aide humanitaire et le soutien nécessaire aux communautés touchées, y compris les civils souffrant d'insécurité alimentaire, les personnes déplacées, les réfugiés et ceux du groupe terroriste Boko Haram qui se sont rendus ;

14. **Encourage** la Commission de l'UA à approfondir son engagement avec la Plateforme Régionale de la société civile du Bassin du Lac Tchad, y compris celles des femmes et des jeunes, afin de renforcer leurs contributions à la stabilisation, à la consolidation de la paix, à l'aide humanitaire et aux interventions plus larges du RDPC dans la Région ;

15. **Félicite** la Commission de l'UA pour son leadership politique et son soutien à la LCBC et exhorte la Commission de l'UA et la LCBC à continuer à soutenir les pays affectés pour entreprendre des interventions efficaces dans le contrôle, la poursuite, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram, la promotion de la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et la fourniture de soutien pour la santé mentale et psychosocial ;

16. **Demande** à la Commission de l'UA d'accélérer l'élaboration d'une politique pour la stabilisation en tant qu'outil efficace utilisant le modèle de la CBLT pour informer la conception et le développement de mécanismes similaires pour les opérations de stabilisation sur le Continent ;

17. **Décide** de rester activement saisi de la question.